

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Cette journée concerne les apprenants des filières :

- Accompagnant Éducatif et Social
- Assistant Familial
- Assistant de Soins en Gériatrie
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- Surveillant de Nuit
- Moniteur Éducateur

Elle est également ouverte aux professionnels et autres étudiants de l'IRTS en fonction des places disponibles.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur notre site www.irts-fc.fr
Tarif individuel : 25 €

RENSEIGNEMENTS

animation@irts-fc.fr

CONTACTER L'IRTS

1 RUE ALFRED DE VIGNY
25000 BESANÇON

03 81 41 61 00

irts-fc@irts-fc.fr

irts-fc.fr

RENCONTRES

PLURIDISCIPLINAIRES

ACCOMPAGNER : DROITS ET DEVOIRS DE CHACUN, ACCOMPAGNANTS ET ACCOMPAGNÉS

19 MARS 2024

• AMPHITHÉÂTRE LEDOUX

8H30 - 17H00



INSCRIPTIONS EN LIGNE

1 RUE ALFRED DE VIGNY
BESANÇON

irts-fc.fr

PRÉSENTATION

Les devoirs sont des obligations.
Les droits sont des libertés.
Les droits ne peuvent pas exister sans les devoirs.

Plusieurs des principaux textes législatifs qui régissent l'action sociale et médico-sociale confèrent des droits aux usagers et tentent d'assurer leur application à travers la mise en place d'instances et de procédures précises.

Il est peu contestable que cette évolution par rapport aux personnes accompagnées ait contribué à un mieux-être. Elle a concouru à un amoindrissement des effets de ségrégation et a favorisé l'inclusion.

Des devoirs, il est moins souvent question que des droits, alors qu'il est aisé de remarquer que même si place est surtout faite à ces derniers, leur promotion n'évite pas pour autant que l'univers des usagers soit empli d'exigences et d'obligations multiples.

Au niveau des accompagnants, la question des droits prévaut aussi assez largement sur celle des devoirs. Chacun défend ses droits ! Mais irait-il jusqu'à revendiquer aussi vivement la possibilité d'accomplir ses devoirs ? Si un tel positionnement apparaît plus improbable, il n'est cependant pas sans occurrence et correspond même à une véritable prise de parti chez quelques-uns au moins.

C'est ainsi que le philosophe Emmanuel Kant affirme que la liberté ne saurait se concevoir que dans un rapport étroit à la Loi et au devoir moral, qui lui est inhérent.

C'est à la forme de l'impératif qu'il énonce le devoir moral qui incombe à quiconque dès lors qu'il est engagé dans une relation avec son semblable : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen. » (Fondements de la métaphysique des mœurs, trad. Victor Delbos, Paris, éd. Le Livre de Poche, 1993)

Cette épineuse question du rapport entre droits et devoirs constituera l'objet de nos échanges au cours de cette journée..

PROGRAMME

8h30 - 9h00 ■ Accueil des participants

9h00 - 9h30 ■ Ouverture de la journée

Patricia SIOURD, Directrice Déléguée aux Formations d'Aide à la Personne IRTS de Franche-Comté

9h30- 10h45 ■ **Patrice DESMARE**, Psychologue clinicien

Biopouvoir droit et fonction thérapeutique. « Y'a un boa ! »

10h45 - 11h15 ■ Pause

11h15- 12h30 ■ **Michaël BALANDIER**, Juriste, Docteur en droit

Le respect du droit, une révolution des pratiques

12h30 - 13h30 ■ Pause déjeuner (repas libre)

13h30 - 14h45 ■ **Stéphane SOSOLIC**, Psychologue clinicien

L'être en procès

15h15 - 16h30 ■ **Chantal NAVARRO**, Directrice, **Bruno MARBOUTIE**, Chef de Service et **Simon MARGUIER**, Éducateur spécialisé, Enfance Bourdault

Droits et devoirs en MECS : Pour qui et pourquoi ?

Présentation et diffusion d'un film réalisé par les éducateurs et les enfants d'Enfance Bourdault.

16h30 - 17h00 ■ Clôture de la journée.